

Article 1: Préambule

- La société KÄES sera dénommée ci-après dans les présentes « Le Vendeur ».
- Toute personne physique ou morale passant, auprès du Vendeur commande sera dénommée ci-après « L'Acheteur ».
- On entend par « Produits » les marchandises fabriquées, produites et/ou vendues par le Vendeur.
- La ou les « Commandes » s'entendent comme tous les moyens (notamment électronique et téléphonique) par lesquels l'Acheteur manifeste sa volonté d'acquérir les Produits du Vendeur.
- Les présentes conditions générales de vente ci-après dénommées « CGV » doivent s'entendre comme l'ensemble des conditions et modalités de prix/tarif, réductions de prix, logistiques, commandes, en vigueur et applicables dans la relation d'achat / vente ; elles priment sur tout autre accord. Elles sont le socle de la négociation commerciale. Dès la Commande, l'Acheteur est réputé avoir pris connaissance des présentes CGV, y adhérer de façon pleine et entière sans aucune restriction de sa part et ne peut y déroger de quelque manière que ce soit. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, d'une quelconque des présentes clauses ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- Les présentes CGV s'appliquent à la France.
- Les présentes CGV annulent et remplacent toutes versions antérieures.

Article 2: Commandes

2.1. Minimum de commande (hors Paris Intra-Muros)

À l'ouverture du compte, un minimum de commande par zone de livraison est attribué à L'Acheteur, pour qu'il puisse bénéficier de la livraison gratuite.

Si ce minimum n'est pas atteint par le client, la société KÄES se donne le droit de facturer la livraison.

Article 3: Livraison des produits

3.1. Livraison des produits à l'adresse et en présence de l'Acheteur

Il appartient à l'Acheteur de vérifier le nombre et l'état des Produits au moment de la réception et de signer le bon de livraison.

Le transfert des risques s'effectue au moment de la livraison des Produits. Une fois les Produits acceptés par l'Acheteur, le Vendeur n'acceptera aucune réclamation.

3.2. Livraison des produits à l'adresse de l'Acheteur hors sa présence après remise des clés au Vendeur

En cas de remise des clés de l'établissement à livrer par l'Acheteur au Vendeur, la livraison des Produits se fera aux risques et périls l'Acheteur. Le transfert des risques s'effectue au moment de la livraison. Les Produits seront automatiquement et immédiatement considérés comme acceptés par l'Acheteur. Toute réclamation portant sur la livraison des Produits devra être formulée par tous moyens écrits le jour même de la livraison et pendant les heures d'ouvertures du Vendeur (entre 9h00 et 16h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 le samedi et le dimanche de 13h00 à 16h00). À défaut, le Vendeur n'acceptera aucune réclamation et la livraison sera réputée conforme.

L'Acheteur s'engage en outre à signer une décharge de responsabilité au profit du Vendeur. En cas d'impayé, l'Acheteur ne pourra

revendiquer l'absence de signature du ou des bon(s) de livraison.

3.3. Livraison des produits à une autre adresse sur demande de l'Acheteur

Dans l'hypothèse où l'Acheteur souhaiterait que les produits soient livrés à une autre adresse que celle de son établissement, il s'engage à en faire la demande expresse par écrit.

Cette demande devra impérativement mentionner :

- le nom de la personne morale ou physique à qui les Produits devront être remis,
- l'adresse de livraison.

La livraison se fera aux risques et périls de l'Acheteur.

Les Produits seront automatiquement et immédiatement considérés comme acceptés par l'Acheteur.

Toute réclamation portant sur la livraison des Produits devra être formulée par tous moyens écrits le jour même de la livraison et pendant les heures d'ouvertures du Vendeur (entre 9h00 et 16h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 le samedi et le dimanche de 13h00 à 16h00). À défaut, le Vendeur n'acceptera aucune réclamation.

L'Acheteur s'engage en outre à signer une décharge de responsabilité au profit du Vendeur. En cas d'impayé, l'Acheteur ne pourra revendiquer l'absence de signature du ou des bon(s) de livraison.

3.4. Délais et horaires de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sans garantie et doivent prendre en compte les contraintes liées au mode de transport, ainsi qu'à la distance à parcourir.

Sauf accord entre le Vendeur et l'Acheteur, les dépassements de délais indicatifs ne peuvent donner lieu au paiement de dommages et intérêts ou à une annulation de commande.

Article 4: Prix

4.1. Tarif en vigueur

Nos prix sont donnés sans engagements de la durée et nos ventes sont toujours faites au tarif en vigueur au jour de la livraison.

4.2. Évolution des prix

Nous nous réservons le droit de réviser nos prix à tout moment.

Article 5: Conditions de règlement

5.1. Moyen de règlement

L'Acheteur a obligation de régler ses factures par prélèvement automatique.

Le Vendeur s'octroie le droit de refuser l'ouverture d'un compte si l'Acheteur refuse de régler ses factures par prélèvement automatique chaque mois.

Le Vendeur avisera 15 jours en avance l'Acheteur du prélèvement de la facture due sur son compte.

5.2. Délais de règlement

L'Acheteur a obligation de régler ses factures dans un délai de 15 jours courant à compter de la date indiquée sur la facture.

Le Vendeur cessera la prise de commandes à partir de 15 jours de retard de paiement et ce, jusqu'à réception du règlement de la totalité de la créance exigible.

Durant cette période, l'Acheteur ne pourra plus obtenir le maintien des livraisons dans le cadre d'un règlement contre Produits (à valoir au moment de la livraison).

5.3. Retard de paiement et pénalités

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours

à compter de la date mentionnée sur la facture, il sera dû, en sus, une pénalité de 20% de la créance impayée.

En cas d'impayés antérieurs ou de détérioration du crédit de l'Acheteur, le Vendeur pourra modifier les délais de paiement, suspendre les commandes en cours et/ou exiger le paiement intégral avant livraison, dans l'attente d'obtenir du client, des garanties (notamment bancaires) suffisantes.

Article 6: Événement indépendant de la volonté du Vendeur

6.1. Cas de force majeure

Les obligations du Vendeur seront suspendues en cas de survenance d'un cas fortuit, de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté du Vendeur qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Est considéré comme tel tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant raisonnablement à son contrôle, tel que, sans que ceci soit limitatif, la pénurie/le manque de matière première, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, grève totale ou partielle entravant la bonne marche du laboratoire ou des livreurs, problèmes sanitaires, interruption des transports, des fournitures et des matières premières, d'énergie, les conditions météorologiques exceptionnelles, incendie, inondation, pollution, etc....

Article 7: Responsabilité

7.1. Responsabilité de l'Acheteur

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers l'Acheteur des préjudices financiers, tels que, notamment, perte de bénéfices, perte de commandes, perte d'image, perte d'usage, perte d'intérêts, et de manière générale de tous les dommages indirects et/ou immatériels (consécutifs ou non) subis par l'Acheteur ou un quelconque tiers du fait d'un défaut ou d'une perte d'usage des Produits.

7.2. Choix des Produits

L'Acheteur est seul responsable du choix des Produits qu'il commande et de leur adéquation à ses besoins.

Article 8: Propriété intellectuelle et confidentialité

8.1. Propriété du Vendeur

Les informations et données techniques ou commerciales contenues dans tout document ou support d'information fournis par le Vendeur dans sa proposition ou en relation avec la commande (y compris formulations, recettes, compositions, procédés, etc.) resteront, la propriété exclusive du Vendeur ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents.

Le Vendeur conserve et conservera l'entière propriété de toutes inventions, formulations, recettes, compositions, procédés développés par le Vendeur antérieurement ou pendant l'exécution de la commande.

8.2. Confidentialité

Toutes les informations échangées entre l'Acheteur et le Vendeur doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent pas être divulguées à des tiers, sauf en cas d'accord préalable écrit de l'autre partie ou d'obligation légale.

Article 9: Clause de non-exclusivité

Le Vendeur ne garantit aucune exclusivité sur les Produits.